



D3330-Direction de la commande publique-Délégations de service public

DELIBERATION N° D.2024.06.56 du Conseil municipal du 20 juin 2024

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron de la ville de Versailles 2024/2029. Autorisation donnée au délégataire de recourir à un contrat de sous-concession de l'espace bar.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Nicolas FOUQUET

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm PoulleNNec, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Jean-Yves PERIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Philippe PAIN.
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Thierry DUGUET), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Stephanie BELNA), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Marie-Agnes AMABILE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° D.2023.02.9 du Conseil municipal de Versailles du 16 février 2023 portant sur l'approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron à Versailles ;

Vu la délibération n° D.2024.03.6 du Conseil municipal de Versailles du 14 mars 2024 portant sur l'attribution à la société Vert Marine de la DSP pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron à Versailles ;

Vu le contrat de DSP conclu entre la Ville et la société Vert Marine pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron pour une durée de 5 ans et 8 jours à compter du 21 mai 2024, et notamment son article 5-2 portant sur le contrat de sous-concession ;

Par délibération du 14 mars 2024 susvisée, le Conseil municipal a attribué à la société Vert Marine la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron à Versailles dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), pour une durée de 5 ans et 8 jours à compter du 21 mai 2024. La société dédiée VM78000 lui est substituée conformément au contrat.

L'article 5-2 dudit contrat de DSP permet au délégataire de faire exécuter une partie des prestations confiées par la Ville, par un tiers. Sa rémunération sera issue des recettes générées par les prestations déléguées dans le cadre d'un contrat de sous-concession de service public. Le délégataire conserve l'entière responsabilité du service. Toutefois, la Ville doit donner son accord explicite et ne subir aucune incidence financière.

Aussi, le délégataire a sollicité l'autorisation de la Ville pour la passation d'un contrat de sous-concession de l'espace bar de la piscine Montbauron avec M. Abdelkrim Elmostefa, dont le siège social est sis 55B avenue de Paris 78000 Versailles, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 928 554 013, pour une durée de 4 mois à compter du 21 juin 2024.

Les services ont vérifié la capacité de M. Abdelkrim Elmostefa à soumissionner à l'exécution d'une prestation de service public, ainsi que sa capacité à prendre en charge le service concerné et propose au Conseil municipal d'autoriser la passation du contrat de sous-concession de l'espace bar de la piscine de Montbauron, annexé à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'autoriser la société Vert Marine, délégataire pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron de la ville de Versailles, à conclure, conformément à l'article 5-2 du contrat de délégation de service public précité, un contrat de sous-concession de l'espace bar avec M. Abdelkrim Elmostefa, dont le siège social est sis 55B avenue de Paris 78000 Versailles, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 928 554 013, pour une durée de 4 mois à compter du 21 juin 2024 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à ce contrat de sous-concession annexé à la présente délibération ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 34

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 45 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 45 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.